Zeitschrift: Korrespondenzblatt des Bernischen Lehrervereins = Bulletin de la Société des instituteurs bernois

Herausgeber: Bernischer Lehrerverein

Band: 13 (1911-1912)

Heft: 3

Artikel: Assemblée des délégués du B. M. V.

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-241902

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

der Staatsfinanzen möglich gemacht, dass die vielmillionige Beamten-Gesamt-Aufbesserung zu stande kam, ohne die geringste Steuererhöhung. In diesem Jahre hat die Steuerreform eingesetzt, die eine Mehrung zum Ausgleich der Fehlbeträge bringt. Aber selbst wenn der Staat Fehlbeträge aufweist, die Fehlbeträge in den Haushaltungen der Landlehrer und Lehrer in den kleinen Städten wiegen so schwer, dass der Staat um der Gerechtigkeit willen Wandel schaffen muss und sei es durch Steuererhöhung. *Um der Gerechtigkeit willen.*

Société bernoise des maîtres d'écoles moyennes.

Assemblée des délégués du B. M. V.

Les délégués du B. M. V. (élus pour deux ans) se sont réunis le 29 avril 1911 à Berne, à 9½ heures du matin, au Casino, pour liquider une longue liste de tractanda. Presque tous les délégués étaient présents.

Le *rapport de gestion* publié dans le Bulletin nº 12 est approuvé sans discussion par l'assemblée.

M. le professeur Dr Graf rapporte sur l'état du projet de *caisse d'assurance* en exposant ce que la commission technique a fait l'an dernier et pourquoi il a été impossible de donner une plus forte impulsion à cette question. Il faudra créer très prochainement un fonds d'assurance. Le rapport adresse un sérieux appel à tous les membres du B. M. V. en faveur du fonds qui ne peut être créé que par l'aide de tous. Les contributions versées dans ce fonds resteront la propriété individuelle de chaque contribuable jusqu'au jour où la caisse sera définitivement établie.

Le tractandum relatif au *mouvement en faveur des traitements* a orienté avant tout dans cette question. Après quelques mots du secrétaire central, une discussion assez vive s'élève au sujet des expériences faites dans ce domaine. Il en ressort que la voie à suivre ne peut être la même pour toutes localités. Celles-ci se trouvant dans des circonstances fort différentes, il y a lieu de tenir compte des facteurs locaux.

Il serait désirable que le corps enseignant de certains endroits prît à l'avenir une position plus énergique lors d'une campagne semblable. On ne devrait plus entendre dire que certains collègues sont restés dans leurs revendications au-dessous des normes minimales établies par la requête. S'il est vrai que la presse ne doit être utilisée qu'avec tact et prudence, il y a lieu cependant de ne pas négliger son emploi. La manière dont la campagne cantonale a été dirigée semble avoir donné partout de bons résultats. De plusieurs côtés on nous a informé que cette manière d'agir a été d'une heureuse influence sur le mouvement local. Il y aura lieu de suivre cette voie à l'avenir également.

M. le Dr Trösch rapporte sur la question de la *réorganisation de l'Ecole normale supérieure* de l'Université. Il expose les propositions des sections qui soutiennent les conclusions principales de l'assemblée générale. Toutes constatent la nécessité d'un temps d'études plus long, réclament d'une part un allègement dans le programme scientifique par la réduction du nombre des branches, allègement compensé par l'introduction d'exercices de séminaire, de travaux de laboratoire et par l'étude plus sérieuse des sources d'une manière générale par des études qui porteront plus sur la profondeur que sur l'étendue. Toutes les sections prévoient également la création d'une école modèle ou d'application et des études professionnelles plus sérieuses. Il ressort de ce qui précède la nécessité d'un examen propédeutique qui a trouvé également l'approbation des sections. En ce qui concerne les détails, les idées sont pourtant assez divergentes. Le rapporteur a cherché à tenir compte de ces divergences dans la mesure du possible et pour autant qu'elles ne se contredisaient pas l'une l'autre. Berne réclamait l'introduction des branches gymnastique, dessin, musique comme branches principales. Bienne désirait la suppression du terme « Ecole normale supérieure » et l'introduction de quatre sections au lieu des deux « littéraire et scientifique ». Le rapporteur a cru tenir suffisamment compte de ce dernier vœu en introduisant les branches facultatives.

Après une discussion assez nourrie, la conclusion II est biffée parce qu'elle résumait en partie la conclusion suivante et complétait la première. La propositon de Berne, prévoyant les branches artistiques comme principales, est vivement combattue. Elle est repoussée et l'alinéa 3 de la conclusion III est ainsi supprimé. Les autres conlusions sont adoptées à l'unanimité. Un amandement prévoyant pour les maîtres primaires l'obligation de fonctionner deux ans au moins dans l'enseignement primaire avant de se livrer aux études prévues pour les candidats à l'enseignement secondaire ne réunit que deux voix.

Le président central, M. Büchler, rapporte sur la *convention passée avec le B. L. V.* Il fait ressortir la nécessité d'éviter une scission des deux associations d'instituteurs. Le compromis actuel a permis au B. M. V. de profiter de deux institutions fort utiles, qui a rendu au B. M. V. des services appréciables: le secrétariat et le Bulletin. Les espérances fondées sur ces institutions se sont pleinement réalisées. Notre rapport financier n'a

pas été trop élevé, bien que le fait ne puisse être prouvé partout par des chiffres. Une augmentation de la cotisation est absolument justifiée si la caisse du B. L. V. se charge de toutes les dépenses du B. M.V., à l'exception des indemnités de présence. Le rapporteur entre dans quelques détails relatifs aux tractations avec le B. L.V. et réfute certains reproches adressés au nouveau compromis.

M. Rüefli motive le point de vue des adversaires du compromis et en propose le renvoi au comité avec charge de reprendre les délibérations avec le B. L. V. sur les bases suivantes: 1° Le B. L. V. se compose de la section des maîtres primaires et de celle des maîtres secondaires. Ces sections sont autonomes dans leur administration. 2° L'association commune s'occupe des intérêts et des institutions communs aux deux sections, soit: Caisse de prêts, assistance en cas de besoin, conseils juridiques, protection selon nécessité, questions de traitements, Bulletin, secrétariat.

Tandis que plusieurs délégués font remarquer que le projet Rüefli serait plus logique et plus clair que le compromis en discussion, d'autres prétendent qu'il faut essayer de celui-ci, que son rejet après l'acceptation par le B. L. V. pourrait avoir des suites regrettables. On relève le fait que le secrétaire devra connaître l'école moyenne et qu'aucun maître secondaire ne pourra faire partie du B. L.V. sans être membre du B. M.V.

A la votation, le compromis est accepté à l'unanimité moins trois voix.

Nomination du nouveau comité. Le nouveau C. C. est constitué comme suit:

Président: M. *Meury,* directeur du Progymnase de Neuveville.
Vice-président: M. *Billieux,* St-Imier.
Secrétaire: M. *Mertenat,* Tavannes.
Caissier: M. *Steiner,* Delémont.
Autres membres: MM. Dr *Bessire,* Moutier, *Prêtre,* Bienne, et Mlle *Zettler,* Bienne.

Le nouveau président remercie au nom des élus et espère que le nouveau comité parviendra, malgré la perte regrettable subie par la retraite de M. le Dr Trösch, à mener à bonne fin la tâche difficile dont on vient de le charger.

L'ancien caissier propose de fixer *la cotisation pour 1911 à 1912* à fr. 8. M. Büchler désire ardemment que les membres du nouveau comité touche une indemnité de présence, et M. Münch propose une indemnité de fr. 5 par séance plus les frais de voyage. *La cotisation est fixée à fr. 8* et l'indemnité proposée allouée au nouveau comité à l'unanimité. Deux autres propositions du caissier central sont acceptées également à l'unanimité: 1° A l'avenir, les sections enverront la cotisation entière, soit fr. 8, au caissier central du B. M. V. sans aucune déduction quelconque. 2° La clôture des comptes aura lieu, pour des raisons d'ordre pratique, au 31 mars, non plus au 31 décembre.

M. Gasser (Münsingen) rapporte sur le « *Rapprochement* » *avec le S. L. V.* Il lit le procès-verbal de la conférence de Baden et propose, vu l'heure avancée, de faire figurer ce tractandum sur le programme d'activité de l'année prochaine.

Le programme d'activité (1911 à 1912) sera étudié encore par le nouveau comité.

Imprévu. M. Siegenthaler désire quelques renseignements relatifs à la revision de la loi sur les écoles secondaires. M. Büchler répond que la Direction de l'Instruction publique s'en occupera ces prochaines années. Les travaux d'ordre statistique sont commencés. Le matériel réuni devra être soumis en temps utile au Conseil-exécutif qui le transmettra au Grand Conseil. M. Meury annonce que le synode cantonal s'occupera incessamment de cette question.

Au nom de l'assemblée, M. Imobersteg (Berne) remercie le comité de l'activité qu'il a déployée pendant qu'il était en fonctions.

La séance est levée à 7 heures du soir.

Witwen- und Waisenkasse der bernischen Mittellehrerschaft.

Rundschreiben an die bernischen Mittellehrer.

Sehr geehrter Herr Kollege!

Wie Ihnen nicht unbekannt sein wird, ist von der Delegiertenversammlung des bernischen Mittellehrervereins beschlossen worden, die Errich-

Caisse pour veuves et orphelins des maîtres aux écoles moyennes du canton de Berne.

Circulaire.

Monsieur et cher collègue,

Vous savez sans doute qu'il a été décidé, à la dernière assemblée des délégués des maîtres secondaires bernois, de faire abstraction d'une